

L3 Commentaire (l'action directe du sous acquereur)

Par **Patate**, le **26/10/2008** à **11:24**

Bonjour!

Me voilà avec un petit souci en droit civil (je suis en L3, c'est du droit des contrats spéciaux), j'ai un arrêt à commenter mais bizarrement je ne trouve pas grand chose à en dire (en tout cas suffisamment pas pour faire un commentaire)

Voilà la bête: [http://www.easydroit.fr/jurisprudence/C ... in/C49288/](http://www.easydroit.fr/jurisprudence/C...in/C49288/)

J'ai fait mon intro mais j pense pas que ce soit utile que je vous la montre (je vous donne quand même le problème que j'ai trouvé: dans le cadre de la transmission de l'action contractuelle au sous acquéreur, l'acquéreur peut-il conserver un droit d'action contre ses entrepreneurs?), je bloque pour le plan (je n'ai pas encore les titres officiels de mes parties, ce sont les idées):

I/ Ce que l'on a vu dans les autres arrêts (transmission des droits d'action au sous acquéreur)

A/transmission des accessoires du bien vendu au sous acquéreur

B) ????

II/ La possibilité pour l'acquéreur de conserver certains accessoires du bien

A. L'absence de clause expresse

B. Un vice antérieur à la vente

Pas fameux hein? Je vois même pas ce que je pourrais y raconter...

merci d'avance